

Énoncé de réaction - Marah d'Orégon

2 décembre, 2010

Nom commun : Marah d'Orégon

Nom scientifique : *Marah oreganus*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : En voie de disparition

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : Le ministre de l'Environnement transmettra l'évaluation du COSEPAC sur Marah d'Orégon au gouverneur en conseil dans un délai de trois mois. Le ministre de l'Environnement consultera le gouvernement de la Colombie-Britannique, les peuples autochtones, les intervenants ainsi que le public quant à la décision d'ajouter ou non Marah d'Orégon à la *Liste des espèces en péril* (Annexe 1) en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* comme en voie de disparition.

Une fois qu'une espèce a été évaluée par le COSEPAC, des étapes supplémentaires doivent être réalisées avant que l'espèce puisse être ajoutée à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter [Le processus d'inscription des espèces sauvages en vertu de la LEP](#).

Justification de la désignation par le COSEPAC : Il s'agit d'une vigne vivace longévive qu'on ne trouve qu'à trois localités largement éloignées les unes des autres dans le sud-est de l'île de Vancouver et dans des îles Gulf adjacentes. Il reste moins de 20 individus matures, et rien n'indique une production de semences. Des pertes d'habitat, de populations et d'individus matures sont prévues dans l'aire de répartition canadienne. Les principales menaces sont le développement des quelques sites connus, les espèces exotiques et les événements fortuits touchant les quelques individus restants.

Présence au Canada : Colombie-Britannique

Ministre(s) compétent(s) :

Ministre de l'Environnement du Canada

Territoire(s) et province(s) qui doivent être consulté(s) :

Colombie-Britannique